

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

D CRET N° 75 / 517 /du 11 Décembre 1975

mettant fin au détachement de Monsieur
TCHIOUFOU Auguste, Inspecteur Princi-
pal des Postes et Télécommunications,
auprès d'Elf-Congo.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
MINISTRE DU PLAN

VU la constitution du 24 Juin 1973 ;

VU la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut gé-
néral des Fonctionnaires ;

VU l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

VU le décret n° 62/130/MP du 9 Mai 1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire
du Congo ;

VU le décret n° 59/11/FP du 29 Janvier 1959 fixant le sta-
tut des cadres des Directeurs et Inspecteurs Principaux des P.T.T. de la Répu-
blique Populaire du Congo modifié par décret n°72/233/MT.DELL 41/2 du 26 Jan-
vier 1972 ;

VU le décret n°73/437 du 14 Novembre 1973 portant détache-
ment de Monsieur THIOUFOU Auguste auprès d'Elf.Congo ;

VU le décret n°60/29 du 4 Février 1960 portant création
de la Caisse de retraite de la République Populaire du Congo ;

VU le décret n° 75/20 du 9 Janvier 1975 portant nomina-
tion du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU ;

D E C R E T E :

Article 1er .- Il est mis fin au détachement de Monsieur THIOUFOU Auguste
auprès d'Elf.Congo.

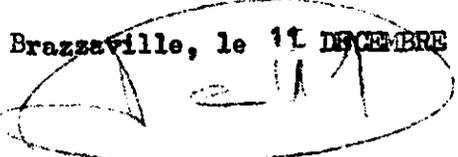
Article 2.- Monsieur TCHIOUFOU Auguste, Inspecteur Principal de la Caté-
gorie A Hiérarchie I des Postes et Télécommunications est remis à la disposi-
tion du Ministère Délégué du Conseil d'Etat, chargé de la Défense, de
la Sécurité et des Postes et Télécommunications.

..../....

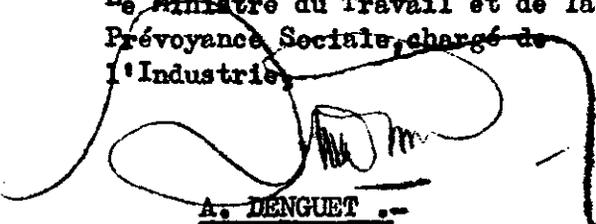
Article 3 .-- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera ./.--

Par le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement,
Président du Conseil des Ministres,
Ministre du Plan;

Brazzaville, le 11 DECEMBRE 1975


H. LOPE S.

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale, chargé de
l'Industrie,


A. DENGUET

Le Ministre des Mines et de
l'Energie,


A. MBOUDO-NESA

Le Ministre Délégué du
Conseil d'Etat, chargé de
la Défense, de la Sécurité
et des Postes et Télécommu-
nications,


Colonel YHOMBI OPANGO Joachim

Ken